



## Accusation sur aboiement de chien qui n'ont pas lieu

Par **doucindy**, le **19/10/2013** à **01:40**

Bonjour, pour expliquer la situation, en debut d'année mon voisin es venu me voir en se plaignant des aboiement de mes chiens et me dis de leur mettre des collier anti aboiement, je tombe des nus puisqu'on les entend pas sauf quand quelqu'un passe sur le coté de la maison puisque jhabite au coin d'une rue, dans le mois qui suit je trouve un courier de sa part dans ma boite aux lettre expliquant la loi sur le fait que je suis responsable de tout bruit chez et que cela atteinnd la santé, deux semaine plutard je recois une convocation d'un conciliateur au quel je n'ai pa été puisque comme par hasard ce jour la j'étais au véto puisque l'une des chiennes concerné es décédé à l'âge de trois et en pleine forme bizarrement mon ami décide d'aller le voir pour trouver une solution seulement il ne veut rien savoir sans même parler d'empoisonnement il di mon ami qu'on lui a conseillé d'en jetté une mais il n'a pas voulu car j'ai un enfant, bref j'ai donc repris un chien quelques mois plus tard et il y a quelques jours j'ai reçu un autre courier de sa part, seulement c'est toujours faux puisque la chienne aboie quasiment jamais. que puis-je faire ? pour que ces accusations cesse. merci pour toute réponse

Par **Lag0**, le **19/10/2013** à **08:16**

Bonjour,  
Les seuils de tolérance aux aboiements de chiens sont différents selon les personnes. Vous considérez que vos chiens n'aboient "quasiment jamais" sauf "quand quelqu'un passe sur le coté de la maison".  
Cela peut représenter une gêne tout de même pour le voisin qui est en droit de chercher une

solution, à l'amiable tout d'abord comme il l'a fait en vous avertissant, puis en saisissant la justice, rapport d'huissier à l'appui, par la suite.  
Le juge décidera alors si trouble anormal de voisinage il y a ou pas.